



FONDATION
MASSÉ-TRÉVIDY

Lors de sa séance du 6 décembre 2019, le conseil d'administration a :

- Approuvé, sur les indications des commissions financières qui s'étaient préalablement réunies, les budgets prévisionnels 2020 du Lycée de Kerbernez, du golf de Kerbernez, de l'auto-école Roulez-Jeunesses, du Comité Pour l'Habitat des Jeunes, du Foyer de Jeunes Travailleurs, de la Gestion Propre et a été informé du budget prévisionnel 2020 du SIAO.
- Fait un nouveau point sur le projet de réforme des statuts de la Fondation
- Entendu le bilan de fin de mission du directeur général
- Renouvelé la moitié sortante du collège des personnes qualifiées du conseil d'administration. Ont été élus :
 - o Pierre Perio
 - o Hervé Jacq
 - o Marie-Marguerite Bourbigot
 - o Chantal Le Baut
 - o Martine Kervella
- A procédé à l'élection du bureau. Ont été élus :
 - o Président : Hervé Jacq
 - o Vice-président : Alain Rolland
 - o Trésorier : Michel Pasquier
 - o Secrétaire général : Françoise Poupon
- Validé la convention de mise à disposition à l'ACIMAD une collaboratrice de la Fondation Massé-Trévidy.
- Validé un avenant relatif aux repas thérapeutiques servis dans les accueils de jours, les PASA, les cantous et les UPHV.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, a approuvé le relevé de décisions en vue de sa publication sur le site Internet de la Fondation.